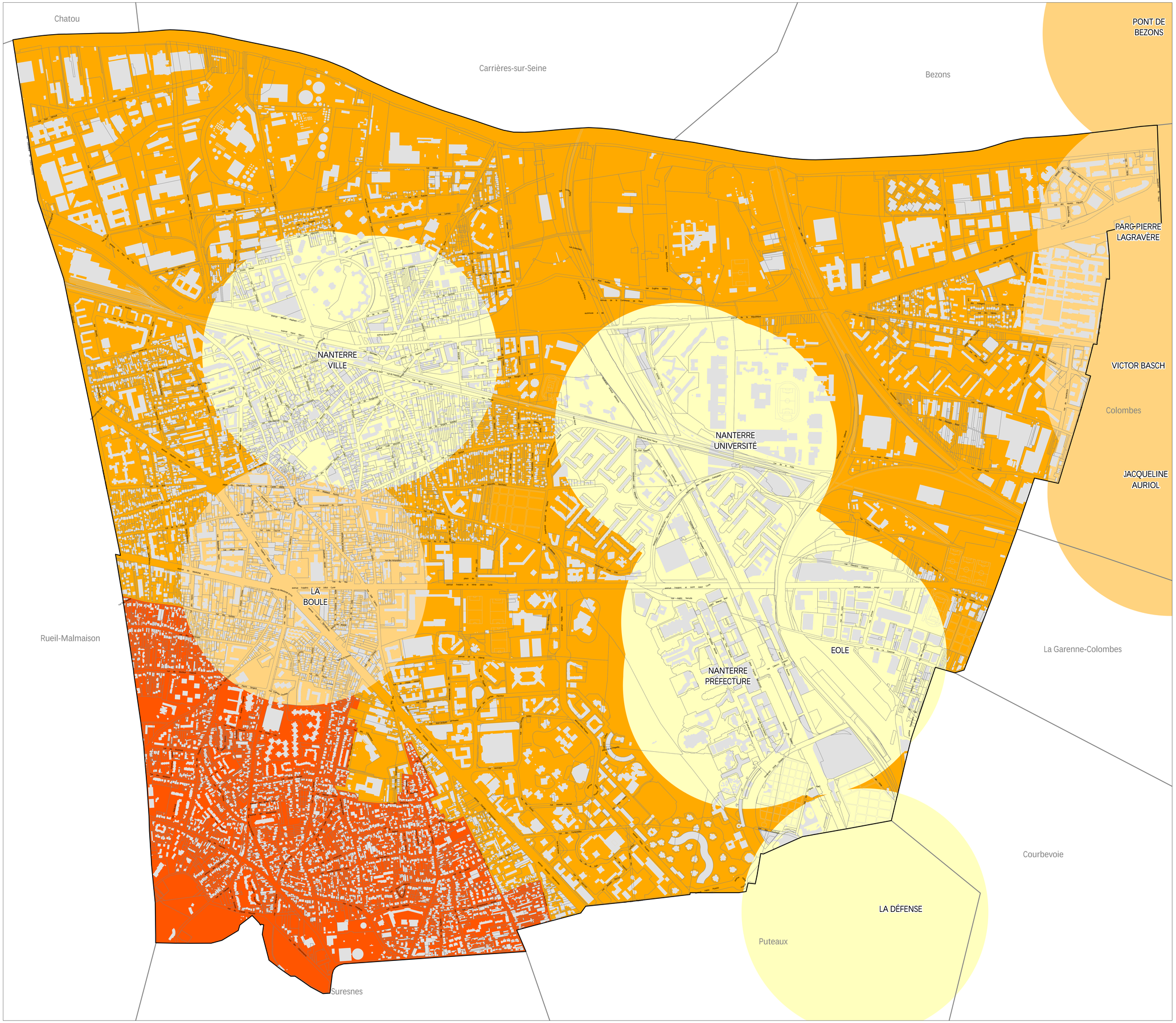

ZONAGE STATIONNEMENT

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4

Les périmètres de 500 mètres des zones 1 et 2 sont basés sur les di férents accès aux sta t ons des transports en commun structurants suivants :

ZONE 1

- Nanterre Préfecture : RER A
- Nanterre Université : RER A | Transilien
- Nanterre Ville : RER A
- La Défense : RER A | Transilien | Métro M1 | Tramway T2 | Bus
- Eole : RER E

ZONE 2

- La Boule : Bus | Futur pôle intermodal Tramway T1 et Métro Grand Paris Express Ligne 15
- Jacqueline Auriol : Tramway T2
- Parc Pierre Lagravère : Tramway T2
- Pont de Bezons : Tramway T2
- Victor Basch : Tramway T2

0 100 200 m

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NANTERRE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

STATIONNEMENT

PLU approuvé par le conseil municipal du 15 décembre 2015
et mis en compat bilité le 27 juin 2023

Source | Mairie de Nanterre

Fond de plan | Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2020

Réalisat on | Direct on de l'Aménagement

PARIS OUEST LA DÉFENSE

MAIRIE DE NANTERRE

1f

1 : 5 000ème